



Position d'une nouvelle union d'un couple séparé non divorcé

Par **calou14**, le **22/08/2015** à **10:51**

Bonjour,
voici ma question:

Je suis depuis peu en couple avec une personne.
Cette dernière n'est que séparée et non divorcée de son conjoint depuis une bonne dizaine d'année.

J'aurais aimé savoir quel était "ma position", mon statut s'il y a, ou droit voir possibilité diverses d'accès à quoi que ce soit ? Ainsi que les "plus" et les "moins".
L'ex- conjoint est rester "ami" pour les enfants (majeurs) mais encore scolarisés.

Merci d'avance,
calou14

Par **youris**, le **22/08/2015** à **11:46**

bonjour,
vous êtes concubin ce qui, indique, que vous n'avez aucun lien juridique avec cette personne qui est toujours mariée et qui est toujours soumis aux droits et obligations des époux.
par séparation, est-ce une simple séparation de fait ou une séparation de corps faisant suite à un jugement.
salutations

Par **calou14**, le **23/08/2015** à **17:44**

Bonjour et merci pour la réponse. C'est une petite question "existentielle" ambiguë de par ce genre de situation qui amène donc des questions si besoin bien sûr. Je ne voudrais pas être simplement embêté au cas où et avoir de mauvaises surprises. Bien sûr n'ayant aucuns liens juridique cela me laisse peu ou pas de droit mais je ne réclame rien, sauf avoir aucuns soucis divers. Pour la "séparation de fait" ou "de corps" je ne sais pas, il faudrait que je me renseigne. Je ne connais pas la différence même si j'en entrevois une idée. Encore merci à vous. Cdt...calou14